COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 10 NOVEMBRE 2022

Etaient présents:

- Mesdames DARDILHAC, GROSPAS, GRAVELAUD, PELISSIER, enseignantes et madame DELANNE directrice.
- Mesdames BAYLE, BRUZAT et DUBARRY, membres du conseil municipal et Madame ACHARD, Maire.
- Mesdames JEAN, agent de l'école et Isabelle REAL, agent territoriale spécialisée des écoles maternelles.
- Monsieur ALBAREDE, délégué départemental à l'éducation nationale.
- Mesdames FAYE, LAVAUD, LEGASTELOIS, et TURENNE, messieurs GERLOT et MARCHEIX, représentants des parents d'élèves.

Etaient excusés:

- Mesdames DIJOUX et DUCOURTIEUX, représentantes des parents d'élèves, Monsieur MUSSON, Inspecteur de l'Education Nationale

Monsieur GERLOT est désigné secrétaire de séance.

I-Les attributions du conseil d'école

Le conseil d'école, sur proposition du directeur :

- vote le règlement intérieur de l'école.
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
- donne son avis et apporte des suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école.
- adopte le projet d'école.

II- Le règlement intérieur

Les parents sont invités à en prendre connaissance et à s'y conformer.

Peu de changements cette année : seuls les parents des élèves de maternelle sont autorisés à accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à leur salle de classe.

Tous les parents ont apporté une attestation d'assurance scolaire.

Madame la directrice rappelle que la prise de médicaments est interdite dans l'enceinte de l'école hors projet d'accueil individualisé.

Il convient d'avertir le personnel d'éventuelles allergies alimentaires.

Madame Delanne propose d'adopter le règlement intérieur.

Après un vote à main levée, il est adopté à l'unanimité.

III- Les effectifs et la répartition des élèves

Classe de madame Dardilhac: 10 PS + 9 GS (+2 TPS en janvier 2023)

Classe de madame Adam (remplacée par madame Grospas et les lundis par madame Gravelaud) : 5

MS + 13 CE2

Classe de madame Pélissier: 12 CP + 8 CE1

Classe de madame Delanne (remplacée les mardis par madame Gravelaud) : 6 CM1 + 15 CM2

IV- La semaine du goût

Cette année, Benoît Boissy a choisi d'associer des menus sortant de l'ordinaire, à des grands chefs. Un travail en classe a complété la semaine.

Malheureusement, les plats n'ont pas rencontré le succès escompté : les élèves ont goûté mais ont beaucoup gaspillé.

Des solutions sont envisagées pour éviter ce gaspillage et les familles sont invitées à encourager leurs enfants en ce sens.

V- Les sorties et interventions programmées

- Le 21 octobre les élèves de CM1-CM2 se sont rendus au cross du collège d'Aixe-sur-Vienne : ils ont très bien figuré et ont obtenu une médaille (3ème place pour une CM2).
- Le 17 novembre, les élèves de CM1-CM2 suivront une sensibilisation sur la différence.
- Le 22 novembre, les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 assisteront au concert Jelly Jazz à Aixe-sur-Vienne.
- Du 02 au 05 mai 2023, les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 se rendront en classe de mer à Meschers-sur-Gironde.

VI – Le climat d'école

Pour la troisième année consécutive, le climat est très dégradé dans la classe des CP-CE1 malgré la présence quotidienne de deux Accompagnantes d'Elèves en Situation de Handicap.

Une réunion a été organisée en urgence le 18 octobre afin de faire évoluer la situation de l'enfant : l'objectif est de multiplier les prises en charge. Une demande de prise en charge dans une structure plus adaptée a été formulée.

Ces démarches sont soutenues par monsieur Musson, inspecteur de l'éducation nationale, de madame Leclerc, psychologue scolaire et de monsieur Pradeau, enseignant chargé du handicap.

VII - La piscine et le gymnase

Les dégâts causés par un orage ont rendu le gymnase d'Aixe-sur-Vienne inutilisable, vraisemblablement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le calendrier des sorties à la piscine est le suivant :

- CM1-CM2 : de septembre à décembre 2022

- CP-CE1 : de janvier à février 2023

- CE1-CE2: de mars à juin 2023

VIII – Les travaux

- Dans la cour, le mur de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite a été peint pendant l'été.
- La garderie, ses sanitaires et le bureau de la directrice ont été rénovés pendant les vacances de Toussaint : mise en place d'éclairage led, les sols et les dalles du plafond ont été changés, murs ont été repeints.

Un nouveau four a été installé dans la cantine et une marelle colorée a été installée dans la cour.

IX – Les élections des représentants des parents

Jusqu'ici deux types de vote étaient possibles : dans une urne située dans la classe des CM1-CM2 et par correspondance.

Or cette année seuls deux votes « sur place » ont été enregistrés.

Madame Delanne propose de maintenir seulement le vote par correspondance.

Après un vote à main levée, la proposition est adoptée à l'unanimité.

X – Le protocole sanitaire

Aucune évolution n'est à noter.

Le niveau socle impose des aérations et le lavage des mains réguliers.

XI – Divers

- Les photos individuelles et par fratrie seront prises le 15 novembre et celles des classes au printemps 2023.
- La sobriété énergétique impose une température de 19°C dans les bâtiments.
- Monsieur Marcheix fait remarquer que la vitesse des véhicules est parfois excessive aux abords de l'école et sur la route allant à Bord. Il demande que la vitesse soit limitée à 30 km/h.

Le secrétaire, M GERLOF

La directrice, Mme DELANNE

